

**PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION**

Numéro du rapport : 120340301

<b>Propriétaire:</b> Michel Bourguignon Colline St Pierre 10 7070 THIEU	<b>Installateur:</b> Michel Bourguignon Colline St Pierre, 10 7070 THIEU	<b>Donneur de comm.:</b> Michel Bourguignon Colline St Pierre, 10 7070 THIEU
---	---	---

Date de l'examen : 10/04/2024

Date du mesurage : 10/04/2024

ID de l'installation : 2012079215

**Lieu du contrôle:**  
Colline St Pierre, 10  
7070 THIEU

**I. Description générale et caractéristiques**

Type d'installation:	Unité d'habitation	Connexion au numéro EAN:	Non communiqué
Type de câble d'alimentation:	XVB	Connexion en courant nominal (A):	40 A
Section du câble d'alimentation:	10 mm <sup>2</sup>	Différentiel (type):	A
Tension nominale:	3N400 VAC	Différentiel ( $\Delta I$ ):	300 mA
Nombre de tableaux:	4	Différentiel (Nombre de pôles):	4
Nombre de circuits (borniers, réserve incluse):	29	Différentiel In (A):	40 A
Année d'installation / d'extension:	Avant et après le 1/10/1981 (mais avant le 1/6/	Type de réseau:	TT
Type d'électrode de terre:	Piquet de mise à la terre	Référence des schémas (No ou date):	10 Colline St-Pierre à 7070 Thieu.
Type d'interrupteur général:	Interrupteur différentiel		
Description de l'installation:	Voir page suivante		

**II. Contrôles accomplis**

**Visite d'inspection à la vente (ancienne installation): AR 8/9/2019 Livre 1, Sous-section 8.4.2**

L'enquête porte sur les dispositions légales en vigueur concernant la visite d'inspection d'une ancienne installation électrique domestique en basse tension et/ou très basse tension au moment de la vente.

Voir les contrôles effectués en annexe.

**III. Constatation pendant l'examen**

Voir les infractions, remarques et notes en annexe

**IV. Mesurages**

Résistance de diffusion de terre (Re)	18,70	Ohm
Résistance d'isolation (Ri)	6,40	Mohm

**V. Conclusion**

B L'installation électrique ne répond pas aux exigences du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 relatif aux installations à basse et très basse tension. L'acheteur doit - dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'acte de vente - faire effectuer une nouvelle visite d'inspection afin de faire rectifier les infractions. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

Schémas estampillés, signés et ajoutés à cette inspection:

Oui

**VI. Notifications**

Les résultats de ce rapport d'inspection et/ou d'examen portent exclusivement sur le ou les objets ou lots inspectés.

2. Le rapport ne peut être reproduit autrement que dans son intégralité sans le consentement du client et de l'autorité de contrôle BTI asbl.

3. Conseils pour le propriétaire/gestionnaire/localaire :

-3.1 Le rapport d'enquête doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.

-3.2 Le dossier doit mentionner toute modification apportée à l'installation électrique.

-3.3 En cas d'accident de personnes, directement ou indirectement dû à la présence d'électricité, le Département fédéral de l'énergie doit être immédiatement informé.

-3.4 Si des violations sont constatées au cours de l'enquête, une nouvelle visite d'inspection doit être effectuée par un organisme reconnu afin de vérifier si, à la fin de la période, les violations ont disparu.

Si, au cours de la deuxième enquête, il est constaté que des infractions subsistent, l'organisme agréé envoie une copie du rapport d'enquête à la direction générale de l'énergie responsable de la surveillance élevée des installations électriques domestiques.

3.5 Le vendeur/notaire et l'acheteur s'engagent à respecter les obligations décrites dans la note d'information du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (lien).

L'AGENT CONTROLEUR  
Steve Mathieu



PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120340301

Description de l'installation

4 coffrets y compris 1 nuit.  
Voir plans annexé au rapport.

Contrôles effectués

Conformité entre la mise en place de l'installation électrique et des schémas unifilaires et aux plans de situation	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Contrôle l'état (fixations, dommages, ...) des équipements électriques installés en permanence, notamment en ce qui concerne les interrupteurs, les prises de courant, les connexions dans la distribution et les tableaux, ...;	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contact direct et indirect;	OK <input type="checkbox"/>	NOK <input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via le bouton de test:	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via boucle de défaut:	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Vérification de la continuité des connexions équipotentielles (principales et auxiliaires) et des conducteurs de protection des prises de courant et des appareils fixes, fixes ou mobiles à position fixe de classe I	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Inspection visuelle des équipements fixes ou fixes et mobiles susceptibles de mettre en danger des personnes et des biens	OK <input type="checkbox"/>	NOK <input checked="" type="checkbox"/>
Conformité entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits de courant respectifs qui les protègent	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>

Conclusions

**Infractions:**

Infractions tableau:

- 4.18 : Le tableau doit être protégé selon IP XX-B.

Infractions dispositif de protection:

- 5.5 : Les circuits des salles de bains, salles de douches et des lessiveuses, séchoirs et lave-vaisselle doivent être protégés par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité.

Infractions conducteurs et câbles électriques:

- 7.1 : Code de couleur des conducteurs des câbles et des conducteurs isolés.

**Informations complémentaires sur les infractions:**

- Adapter le degré de protection du tableau jour, possibilité de contact avec des pièces sous tension, il y a lieu d'éviter le passage avec le doigt de la main.
- Prévoir un différentiel supplémentaire à haute sensibilité (30mA) pour la salle de bains, machine à laver, séchoir, lave-vaisselle si d'application et prises de courant qui ne comporte pas de broche de terre.
- Un conducteur raccordé sur la borne de raccordement neutre du circuit tétrapolaire du TD cuisine n'est pas de couleur bleu, à modifier.

**Remarques:**

**Notes:**

Le contrôle porte sur les parties visibles et accessibles de l'installation.  
Les dérogations du chapitre 8 du Livre 1 ont été appliquées.